

Question & Answer # 3 - For Solicitation – 21C50-50139-2148287 First Aid Training

Question 1:

A question about Annex B-Proposed Basis of Payment:

Column A is clear, that is the price per student which is understood to be a minimum of 10 and a maximum of 15 per class.

Column B is not as clear - is this the additional daily cost per student, or the total cost for the day, regardless of the number of students? As it stands, it appears to be the total cost for the day; but that would mean column C would be a mix of "per person" and "per day".

Answer:

This has been clarified in Amendment no 2, please refer to that document. Any supplier interested in submitting a bid must use the amended Annex B. Column B of the Proposed Basis of Payment has been clarified seeking a cost per student for an additional day of instruction, if required due to operational issues.

Question 2:

If the intent of the First Aid Training (Vocational Training) project is to provide Standard First Aid/CPR-A/AED certification that meets provincial occupational health and safety regulations, the available hours listed to not meet with Saskatchewan minimum hours of training legislation. Is there flexibility to extend the availability hours by at least a half hour each day (assuming half hour lunch breaks) to meet legislated minimums or is it critical that the class meet Sask OHS regulations?

Answer:

Working hours may not be extended. Please refer to Annex B, Proposed Basis of Payment. Suppliers should specify the cost per student for an additional day of instruction due to operational issues. Restricted movement due to the operation of the institution could lower instructional time to 6 hours per day and may require a standard two day course to be completed over three days. The duration of the course will be planned with the vendor prior to course implementation.

Question 3:

Regarding Contract Security -

- How do we get to hold a valid Designated Organization Screening (DOS)?
- How do personnel get a valid "Reliability Status?" (Annex C was blank)

Answer:

Please refer to Amendment no 1 in where the Annex C – Security Requirement Checklist was added to the solicitation package.

Upon evaluation of the received bids, the recommend bidder will be contacted by the contracting authority to complete a security form package which will then be submitted to the Canadian Industrial Security Directorate (CISD) for processing. Once the supplier's organization has been cleared to Reliability (DOS) the contract would then be awarded and the supplier can then pursue clearances for their personnel through an online system with CISD.

Please refer to Part 6 for more information regarding security requirements.

Questions et réponses n° 3 – Appel d’offres 21C50-50139-2148287
Formation en matière de secourisme

Question 1

Question au sujet de l’annexe B – *Base de paiement proposée*

La colonne A est claire, c’est-à-dire le prix par élève, qui, selon ce qu’il faut comprendre, vise un minimum de dix élèves et un maximum de 15 élèves par classe.

La colonne B n’est pas claire : s’agit-il du coût quotidien supplémentaire par élève ou du coût total pour la journée, peu importe le nombre d’élèves? Sous la forme présentée, il semble s’agir du coût total pour la journée, mais cela signifierait que la colonne C représenterait un mélange du « coût par personne » et du « coût par jour ».

Réponse

Ce point a été clarifié dans la Modification n° 2. Veuillez consulter le document en question. Les fournisseurs souhaitant soumettre une offre doivent utiliser l’annexe B modifiée.

Nous avons clarifié la colonne B de la *Base de paiement proposée* en demandant un coût par élève pour une journée supplémentaire de formation, s’il y a lieu en raison de problèmes opérationnels.

Question 2

Si le projet de formation en secourisme (formation professionnelle) vise l’attribution d’un certificat en secourisme général/RCR avec DEA conforme à la réglementation provinciale en matière de santé et de sécurité au travail, les heures prévues ne répondent pas aux exigences relatives au nombre minimal d’heures de formation de la législation de la Saskatchewan. Serait-il possible de prolonger les heures de disponibilité d’au moins une demi-heure par jour (en supposant des pauses-repas d’une demi-heure) pour satisfaire au minimum légiféré ou est-il crucial que les cours soient conformes à la réglementation de la Saskatchewan en matière de SST?

Réponse

Le nombre d’heures de travail ne peut pas être augmenté. Veuillez consulter l’annexe B, *Base de paiement proposée*. Les fournisseurs doivent préciser le coût par élève de la prestation d’une journée supplémentaire de formation pour des motifs opérationnels. Les déplacements limités liés au fonctionnement de l’établissement pourraient réduire le nombre d’heures de formation à six heures par jour et nécessiter la prestation d’un cours normal de deux jours sur une période de trois jours. La durée du cours sera déterminée avec le fournisseur avant la mise en place du cours.

Question 3

En ce qui concerne la sécurité par rapport au contrat -

- De quelle façon pouvons-nous obtenir une Vérification d’Organisation Désignée (VOD) valide?
- De quelle façon le personnel peut-il obtenir une « cote de fiabilité » valide? (L’annexe C est vide.)

Réponse

Veuillez consulter la Modification n° 1, dans laquelle l’annexe C – *Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité* a été ajoutée au dossier d’appel d’offres.

Au moment de l’évaluation des offres reçues, l’autorité contractante communiquera avec le soumissionnaire recommandé pour remplir un formulaire de sécurité qui sera ensuite soumis à la

Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) à des fins de traitement. Une fois que l'organisation du fournisseur aura obtenu l'autorisation pertinente (VOD), le contrat lui sera adjugé et le fournisseur pourra ensuite obtenir les autorisations nécessaires à son personnel au moyen du système en direct de la DSIC.

Veillez consulter la partie 6 pour obtenir plus de renseignements au sujet des exigences en matière de sécurité.